RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Isabelle FAYOLLE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

[redacted]

Apport de titres de la société ANTOINE LAMANCHE TOITURE à la société 3A INVEST par Monsieur LAMANCHE ANTOINE

RAPPORT du COMMISSAIRE aux APPORTS

Téléphone [redacted]
Siret : 453 866 113 00021 APE : 6920Z

Mesdames, Messieurs les associés de la société 3A INVEST,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des futurs associés de la société 3A INVEST en date du 18 octobre 2024, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur LAMANCHE Antoine dans le cadre de la constitution de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par l'article L.223-9 du Code de commerce.

La valeur d'apport a été arrêtée par Monsieur LAMANCHE Antoine. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Participants à l'opération

Apporteur :

Monsieur Antoine LAMANCHE,
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
[redacted] non lié par un pacte civil de solidarité,
Demeurant [redacted]

Société bénéficiaire des apports :

La société 3A INVEST,
société à responsabilité limitée unipersonnelle en formation au capital de 400 000 euros, dont le siège social sera fixé [redacted] représentée par Monsieur Antoine LAMANCHE, en sa qualité de Gérant,

1.2 Description des apports

L'Apporteur, soussigné de première part, apporte à la société 3A INVEST, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Antoine LAMANCHE, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

- CENTS (100) parts sociales, numérotées de 1 à 100, de la société ANTOINE LAMANCHE TOITURE, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 15 000 euros, dont le siège social est [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 819 259 649,

Les biens sont évalués à la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000 euros).

1.3 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €), il sera attribué Monsieur Antoine LAMANCHE, QUATRE CENTS (400) parts sociales d'une valeur nominale de CENT (100) euros chacune, entièrement libérées.
Les parts sociales seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux anciennes parts et jouiront des mêmes droits.

Conformément à la loi, Monsieur Antoine LAMANCHE gérant de la société 3A INVEST, déclare que les parts nouvelles seront attribuées comme il est indiqué ci-dessus et seront intégralement libérées.

1.4 Aspects juridiques et fiscaux

L'Apporteur déclare vouloir bénéficier du report d'imposition à l'occasion de la plus-value réalisée dans le cadre de cet apport et ce conformément à l'article 150 0 B ter du Code Général des Impôts.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, pour apprécier la valeur des apports.

En particulier :

J'ai obtenu de Monsieur Antoine LAMANCHE les documents nécessaires à ma mission.

J'ai eu des contacts les conseils de la société afin de comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe et d'en d'analyser les différentes modalités proposées ;

J'ai analysé notamment :

- Les derniers comptes annuels de l'entreprise ANTOINE LAMANCHE TOITURE.
- La méthode d'évaluation retenue pour la valorisation des parts sociales.

3. Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 400.000€ n'est pas surévaluée et, en conséquence est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission.

Fait à Saint - 2024

Le COMMIS S

Isa

[redacted]